

**ART ET CREATION
38500 COUBLEVIE**

Association n° 0381018788

Agrément Jeunesse et Sport n°38 05 042

PROFESSEUR : **Nathalie DERAS**

Le vendredi de à

27 séances de
2h de cours
+ 1h atelier libre

INSCRIPTION 2026-2027

UNE FICHE PAR ATELIER EN CAS D'ADHESIONS MULTIPLES

NOM DE L'ELEVE

PRENOM

ADRESSE :

COMMUNE :

E.MAIL :

TELEPHONE :

AUTORISEZ-VOUS LA PARUTION DE VOS ŒUVRES SUR INTERNET ?

OUI

NON

AUCUN ELEVE NE SERA ACCEPTE EN COURS SANS LE PAIEMENT INTEGRAL DE LA COTISATION

Comme prévu par le règlement de l'association, l'engagement est annuel. En cas d'abandon de l'activité en cours d'année par un adhérent, les sommes non encaissées resteront dues.

J'AI PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION ET JE L'ACCEPTÉ.

SIGNATURE :

DATE :

ADHESION ANNUELLE

A INCLURE SUR LE 1ER CHEQUE
EN CAS DE PAIEMENT EN 3 FOIS.

RESIDANT A COUBLEVIE :	30 €
RESIDANT EXTERIEUR :	32 €
2ème MEMBRE COUBLEVIE	25 €
2ème MEMBRE EXTERIEUR	27 €

PARTICIP. AUX FRAIS DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL **15 €**

PARTICIP. AUX ACHATS DE MATERIEL COLLECTIF **25 €**

Pour les consommables, l'association ne fournit que l'émail transparent.
L'adhérent a à charge l'achat de la terre, les engobes et le petit matériel
La cuisson sera facturée au poids des pièces cuites

COTISATION ANNUELLE POUR 81 H DE COURS/AN : **270 €**

MONTANT TOTAL ANNUEL DU A L'ASSOCIATION :

Etablir 1 ou 3 chèques par adhérent - Encaissement : 1/10 - 1/01 - 1/04
Adhésion et participations aux frais incluses sur le 1er chèque
Se référer au tableau joint pour le montant des chèques

RESERVE A L'ASSOCIATION